



Comité permanent des pétitions

CLASSEMENT DES COMMUNICATIONS

Document de travail rédigé par le Secrétariat

Note du Secrétariat : Le présent document de travail a été rédigé par le Secrétariat en vue d'aider les membres du Comité permanent des pétitions à décider du classement des communications, conformément à l'article 90, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil de tutelle. On se rappellera que le Conseil a décidé, à sa 1171^{ème} séance, le 13 juillet 1961, de mettre fin à la procédure relative aux pétitions prévue par sa résolution 1713 (XX) et de dissoudre le Comité du classement des communications.

1. Le présent document de travail donne un bref aperçu de 35 communications reçues par le Secrétaire général depuis le 7 juillet 1961, date du dernier rapport du Comité du classement des communications^{1/}. Il indique également comment le Secrétariat a provisoirement classé ces communications pour les communiquer sans retard aux membres du Conseil de tutelle.
2. Le Secrétariat tient à faire remarquer que le bref aperçu qu'il donne, dans le présent rapport, des communications provisoirement classées comme il est indiqué ci-après reprend les termes employés dans ces communications et a pour seul but de fournir des indications sur leur teneur, pour laquelle le Secrétariat ne prend aucune responsabilité.
3. A classer selon l'article 85, paragraphe 1, du règlement intérieur
 - a) Tanganyika

Deux télégrammes en date des 27 novembre 1961 et 7 décembre 1961, reçus de la Tanganyika Asian Civil Servants' Association et donnant des renseignements supplémentaires concernant une pétition antérieure (T/PET.2/248); T/PET.2/248/Add.1 et Add.2.

^{1/} Trentième rapport du Comité du classement des communications, T/C.2/L.445.

Télégramme en date du 7 décembre 1961, reçu de la Tanganyika Overseas Recruited Asian Government Servants' Union et donnant des renseignements supplémentaires concernant une pétition antérieure (T/PET.2/249); T/PET.2/249/Add.1.

Lettre en date du 30 août 1961, reçue de M. Baldwin T. Lyimo et contenant une demande d'aide au sujet de son renvoi de l'administration et de son emprisonnement; T/PET.2/250.

Deux communications de la Bahaya Coffee Planters Association (T) Ltd., en date du 19 octobre 1961 et du 13 novembre 1961. Dans la première, l'Association demande qu'on l'aide à obtenir un permis pour la vente du café, formule certaines autres demandes et fournit des renseignements qui ne figuraient pas dans des pétitions antérieures envoyées par cette organisation. Dans la deuxième communication, l'Association demande aux Nations Unies de lui fournir un avocat indépendant qui défendrait sa cause auprès de l'administration; T/PET.2/251 et Add.1.

b) Ruanda-Urundi

Lettre en date du 6 novembre 1961, reçue de l'Association des Barundi et demandant aux Nations Unies d'enquêter sur les causes de l'assassinat du prince Louis Rwagasore, Premier Ministre du Burundi; T/PET.3/137.

Lettre en date du 18 novembre 1961, reçue des réfugiés musulmans de Goma, donnant des exemples de persécutions de musulmans et demandant aux Nations Unies d'intervenir; T/PET.3/138.

c) Iles du Pacifique

Lettre, non datée, de M. Joe de Veas, demandant des éclaircissements concernant le prélèvement par l'Etat d'Hawaii d'impôts sur le revenu frappant des salaires reçus dans le Territoire sous tutelle; T/PET.10/33.

4. A classer selon l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur

a) Ruanda-Urundi

Un télégramme et une lettre, en date du 24 juillet 1961, adressés par les partis du Front commun et concernant les méthodes de vote envisagées pour les élections; T/PET.3/L.123 et Add.1.

Lettre, en date du 12 juin 1961, envoyée par les sections de Masaka, Mawokota et Ggomba de l'Abadahemuka, demandant le retour du Mwami Kigeri V, la libération des prisonniers et l'expulsion de l'Administration belge; T/PET.3/L.124.

Télégramme, en date du 21 septembre 1961, reçu du Comité des réfugiés ruandais de Goma, protestant au sujet de questions relatives aux élections et demandant l'envoi d'une mission des Nations Unies chargée d'assurer l'application des résolutions de l'Assemblée générale; T/PET.3/L.125.

Deux télégrammes du Front commun, en date des 22 et 23 septembre 1961, protestant contre des irrégularités lors des élections au Burundi; publiés en un seul document, T/PET.3/L.126.

Télégramme, en date du 28 septembre 1961, envoyé par des réfugiés de Goma appartenant à la section de Kisenyi de l'Union nationale ruandaise, qui protestent contre les élections et contestent leur validité; T/PET.3/L.127.

Télégramme, en date du 30 septembre 1961, envoyé par M. Munyakaazi, au nom des réfugiés, et par M. Kabanguka au nom du Mouvement pour l'Union ruandaise, protestant contre les élections et demandant leur annulation; T/PET.3/L.128.

Lettre de M. Bon. K. Kavutse, en date du 25 septembre 1961, faisant état de meurtres, d'actes d'incendie volontaire et autres actes de terreur provoqués par les autorités belges et commis en présence d'observateurs des Nations Unies, et déclarant, en conclusion, que les soldats et fonctionnaires belges doivent être remplacés par du personnel de pays neutres; T/PET.3/L.129.

Lettre, en date du 1er octobre 1961, de l'Abanyaruanda n'Abarundi Abadahemuka rejetant les résultats des récentes élections au Ruanda et demandant aux Nations Unies de mettre fin au mandat belge et de surveiller de nouvelles élections; T/PET.3/L.130.

Télégramme de l'Union nationale ruandaise (UNAR), en date du 9 octobre 1961, demandant aux nations éprises de liberté de mettre fin au massacre de Ruandais par les colonialistes belges; T/PET.3/L.131.

Télégramme, en date du 14 octobre 1961, de l'Union nationale ruandaise (UNAR) à Goma, demandant à tous les peuples épris de liberté d'examiner immédiatement le problème du Ruanda-Urundi, à la suite de l'assassinat du prince Rwagasore; T/PET.3/L.132.

Lettre, en date du 18 octobre 1961, de l'Abanyarwanda n'Abarundi Abadahemuka, protestant contre une déclaration du Résident général concernant le Mwami Kigeli V, affirmant la foi des signataires dans le Mwami et demandant le départ des Belges; T/PET.3/L.133.

Télégramme, en date du 6 novembre 1961, de l'Abanyarwanda n'Abarundi Abadahemuka, rejetant le gouvernement Kayibanda et reconnaissant le Mwami; T/PET.3/L.134.

Lettre, non datée, des sections de Masaka, Mawokoto et Gomba de l'Abadahemuka, dont les auteurs s'élèvent contre les récentes élections du Ruanda et demandent de nouvelles élections; T/PET.3/L.135.

Deux lettres en date du 6 novembre 1961 et du 12 décembre 1961, de la Banyarwanda and Barundi Muslim Association, dont les auteurs se plaignent d'être persécutés, affirment leur foi dans le Mwami et s'élèvent contre les élections. La deuxième lettre demande aux Nations Unies d'expliquer pourquoi le Mwami a été arrêté à son arrivée au Ruanda et demande qu'il soit restauré comme souverain; T/PET.3/L.136 et Add.1.

Lettre, en date du 5 novembre 1961, de l'Abanyarwanda n'Abarundi Abadahemuka, dont les auteurs réaffirment leur fidélité envers le Mwami, rejettent le gouvernement Kayibanda et affirment leur foi dans d'autres monarchies africaines des régions voisines; T/PET.3/L.137.

Lettre, en date du 18 novembre 1961, du Mouvement pour la réconciliation nationale, approuvant les récentes élections et demandant leur validation; T/PET.3/L.138.

b) Cameroun sous administration du Royaume-Uni

Deux lettres de M. M. C. Tanam, en date du 28 août 1961 et du 9 septembre 1961, concernant l'avenir du Cameroun méridional.

5. A classer conformément à l'article 24 du règlement intérieur

a) Tanganyika

Lettre de la Tanganyika Coloured People National Union, en date du 22 juillet 1961, demandant aux Nations Unies de témoigner de la sympathie aux peuples de couleur; T/CCM.2/L.62.

Lettre de M. A. Weber-Salim, en date du 12 octobre 1961, relative à ses pétitions antérieures concernant son retour et celui de sa famille au Tanganyika^{2/}. Ces pétitions ont fait l'objet de la résolution 2112 (XXVII); T/CCM.2/L.63.

Lettre de M. A. Weber-Salim, en date du 25 octobre 1961, relative à ses pétitions antérieures concernant son retour et celui de sa famille au Tanganyika; T/CCM.2/L.64.

b) Ruanda-Urundi

Lettre du Mouvement démocratique républicain (PARMEHUTU), en date du 27 août 1961, contenant le manifeste et le programme du parti; T/COM.3/L.53.

c) Cameroun sous administration du Royaume-Uni

Deux communications en date du 29 juillet 1961 et du 7 août 1961, adressées respectivement au Président de la République du Cameroun et au Premier Ministre du Cameroun méridional par la Kamerun Ex-Soldiers National Union, contenant des renseignements supplémentaires relatifs à une communication distribuée antérieurement (T/COM.4/L.68; T/COM.4/L.68/Add.1 et Add.2).
